



BAREME HONORAIRES
AGENCE ORPI SAULX IMMOBILIER 1986

HONORAIRES MAXIMUMS DE TRANSACTION PARTAGES ENTRE LE VENDEUR ET L'ACQUEREUR
Habitations et Locaux commerciaux

Prix de vente hors honoraires	Honoraires Vendeur TTC (T.V.A Incluse au taux de 20%)	Honoraires Acquéreur TTC (T.V.A Incluse au taux de 20%)
Jusque 150 000 €uros	3,50 %	3,50 %
De 150 001 €uros à 300.000 €	3 %	3 %
De 300 001 € et au-delà	2,50 %	2,50 %
Pour toutes transactions de terrain à bâtir, d'une transaction issue d'une division foncière (bâtie ou non bâtie), impliquant notamment l'intervention d'un géomètre	7 500 €	7 500 €
Pour toutes transactions d'immeuble non destiné à l'usage d'habitation (Box, place de parking, Cave...)	1.000 €	1.000 €

Sauf convention et négociation contraires entre les parties

En cas de délégation de mandat, les honoraires applicables sont ceux de l'agence ayant reçu le mandat initial.

HONORAIRES MAXIMUMS DE LOCATION

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Les honoraires d'agence de mise en location d'un logement sont exclusivement à la charge du propriétaire à l'exception de quatre prestations qui devront être facturées conjointement aux deux parties, la part du locataire ne pouvant excéder celle du propriétaire.

Prestations	Honoraires Propriétaire TTC	Honoraires Locataire TTC
Entremise et négociation	Offerts	-
Visite du logement, constitution du dossier et rédaction du bail	Zone très tendue : 12 € / m ² Zone tendue : 10 € / m ² Zone libre : 8 € / m ²	Zone très tendue : 12 € / m ² Zone tendue : 10 € / m ² Zone libre : 8 € / m ²
La réalisation de l'état des lieux d'entrée	3 € / m ² TTC	3 € / m ² TTC

HONORAIRES DE GESTION LOCATIVE

Pour les baux soumis aux dispositions de la loi n°89-462 du 6 juillet 1989

Prestations	Honoraires Propriétaire TTC (T.V.A incluse au taux de 20 %)
Gestion	7,50 % des sommes encaissées (soit 6,25 % HT)
Assurance Loyers Impayés	2,50 % des sommes quittancées

La délivrance d'une note est obligatoire.

Version du 01-04-2025